

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2011**

Délibération 61/2011 : "décision modificative sur le budget de l'assainissement pour 2011".

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT

M. RAGU présente le rapport.

EXPLOITATION DEPENSE		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
66111/66	Intêret réglé à l'échéance	26,00 €
TOTAL		26,00 €
budget previsionnel initial		409 644,00 €
budget previsionnel après DM		409 670,00 €
EXPLOITATION RECETTE		
IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
704/70	TRAVAUX	26,00 €
TOTAL		26,00 €
budget previsionnel initial		409 644,00 €
budget previsionnel après DM		409 670,00 €

Considérant la nécessité de procéder à une modification budgétaire au Budget Assainissement.

M. GAUTRELET sollicite une commission finances en janvier pour une discussion sur les perspectives macro-économiques des risques d'enchérissement du coût de l'emprunt sur les communes.

M. RAGU est favorable à une commission en janvier dans le cadre du DOB mais en ce qui concerne l'emprunt une ligne d'équilibre budgétaire avait été inscrite en prévision d'éventuelles difficultés liées au contexte économique, pour compenser la vente prévue du terrain de la ZAC.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE la décision modificative n°1 sur le Budget Assainissement tel que présentée ci-dessus.